

## NOTE DE SYNTHÈSE

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2012

### 1- Analyse de la proposition financière d'EPURES pour le programme de travail 2013

Lors du dernier Comité syndical, un programme de travail et un calendrier d'étude pour l'année 2013 ont été proposés par EPURES. Cette démarche a été validée et EPURES était chargé d'affiner sa proposition financière avant de la soumettre à l'approbation du comité syndical.

Le programme de travail proposé par EPURES pour l'année 2013 est annexé à la présente note de synthèse. Le montant de ce programme s'élève à 150 000€.

Au terme de ce programme, le Syndicat sera en possession d'un diagnostic partagé (partie intégrante du Rapport de présentation, pièce obligatoire du SCOT) et d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ces éléments seront à débattre.

#### Délibération n°1 : Poursuite du travail avec EPURES- Engagement du programme de travail 2013

Vote : Pour : \_\_\_\_\_ contre : \_\_\_\_\_ Abs : \_\_\_\_\_

### 2- Représentation du Syndicat mixte à la Commission Locale de l'eau du SAGE Loire en Rhône Alpes

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône-Alpes a été créée pour l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE.

Mr Christian BERNARD, Président du syndicat mixte, est membre titulaire de la CLE.

L'article R212-31 du Code de l'environnement prévoit que la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années.

Le 1<sup>er</sup> renouvellement complet de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes doit intervenir pour le 14 Février 2013.

Le Syndicat mixte a été sollicité par Mme la Préfète pour la désignation de la ou des personne (s) qui représentera(ont) le SCOT Loire Centre au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

#### Délibération n°2 : Représentation du syndicat mixte à la CLE

Vote : Pour : \_\_\_\_\_ contre : \_\_\_\_\_ Abs : \_\_\_\_\_

### 3- Indemnité de conseil de Mme POURCHIER, Trésorière de Balbigny, de l'exercice 2012

Cette indemnité de conseil allouée aux Comptables du trésor ne peut être attribuée que par décision de l'assemblée délibérante.

Le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2012 est joint à la présente note. Cette indemnité s'éleverait à 92,49€.

**Délibération n°3 : Concours du Receveur municipal- Attribution d'indemnité**

**Vote :** Pour : \_\_\_\_\_ contre : \_\_\_\_\_ Abs : \_\_\_\_\_

**4- Décision modificative du budget**

Il est nécessaire d'engager une 2<sup>ème</sup> décision modificative du budget 2012 car pour une première année de fonctionnement effectif, certains postes de dépenses ont été sous-estimés (frais de déplacement du personnel, frais divers de publicité, catalogues et imprimés...).

Le chapitre 011 (charges à caractère général) se trouve en déficit, deux certificats administratifs ont été signés par le Président pour régulariser les frais de déplacements de Mme BOMBENON et payer la reprographie d'une étude.

Il est proposé la modification suivante pour régulariser les comptes de la collectivité :

DEPENSES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
012 –Dépenses imprévues de fonctionnement	-5 399,79 €		
011 – Charges à caractère général	+5 399,79 €		

**Délibération n°4 : Décision modificative n°2 du budget 2012**

**Vote :** Pour : \_\_\_\_\_ contre : \_\_\_\_\_ Abs : \_\_\_\_\_

**5- Compte rendu des avis formulés sur les documents d'urbanisme locaux par la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme**

La commission s'est réunie le 6 décembre 2012.

Des avis ont été donnés sur :

- Le projet de PLU de Saint-Marcel-de-Félines,
- Le projet de PLU de Violay,
- Le projet de PLU de Saint-Germain-Laval,
- Le projet de PLU d'Amions.

Un compte rendu de ces avis sera réalisé.

**6- Etude sur l'alimentation en eau potable du territoire**

Ci-joint un courrier de Madame la Préfète reçu par le Syndicat. La prise en charge par le syndicat de la maîtrise d'ouvrage de la dernière étape de l'analyse à réaliser dans le cadre du redéploiement de l'étude AEP conduite sur le territoire du CTD A89 sera à évoquer.